

La plus belle voix de France est peut-être près de chez nous !

Règlement inscription au casting The Voice, The Voice Kids

1. Présentation

The Voice, le célèbre show musical débarque à Roanne le samedi 22 juin ! La plus belle voix de France est peut-être près de chez nous, c'est pourquoi la ville de Roanne s'associe au plus grand show musical de France pour organiser les premiers castings de The Voice et The Voice Kids.

2. Conditions d'inscriptions et sélection des candidats

Vous avez jusqu'au 11 juin pour déposer votre candidature via le formulaire en ligne sur aggloroanne.fr. Les candidats présélectionnés par notre jury local auront l'opportunité de participer au grand casting organisé par la Ville de Roanne sur la grande scène de la Place de l'Hôtel de Ville le samedi 22 juin entre 14h et 18h à l'occasion de la Fête de la Musique.

50 candidats maximum auront l'opportunité de participer au casting.

Si vous êtes sélectionnés suite à votre audition live, vous participerez au casting final en présence de Bruno BEBERES caster officiel The Voice.

Les grands gagnants s'envoleront à Paris pour les auditions à l'aveugle ! Bonne chance !!!

3. Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours, les groupes doivent fournir certaines informations personnelles. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants. Ces informations sont destinées à la Ville de Roanne et à ses partenaires dans le cadre de la Fête de la Musique 2019. Les informations personnelles ne seront ni cédées à des tiers, ni utilisées à des fins commerciales. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition des données à caractère personnel les concernant à des fins de prospection commerciale.

4. Litiges

Tout candidat ne respectant pas un des différents articles du présent règlement se verra éliminé du concours. La participation des artistes implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Toute difficulté relative à l'application ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée par l'organisateur. L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent concours.

5. Calendrier

- Du 7 mai au 11 juin : inscription des candidats via le formulaire en ligne sur aggloroanne.fr
- 11-14 juin : Sélection des candidats
- 15 juin : une convocation officielle avec l'horaire de passage sur scène sera transmise par mail aux candidats sélectionnés. Chaque participant retenu, recevra alors d'Agence OIIO la confirmation de sa participation officielle au Casting The Voice ou The Voice Kids via mail !
- 22 juin : Casting officiel Place de l'Hôtel de Ville

6. Modification

La Ville de Roanne se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Roannais Agglomération se réserve aussi la faculté, à tout moment et de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le concours, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, sa responsabilité ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.